

CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MARS 2023

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Subvention Ça Coule de source
- Subventions aux associations
- Budget fonctionnement de la bibliothèque
- Devis écran interactif pour l'école
- Travaux à la salle des fêtes – Sous traitance lot 4, lot 6 – Avenant Lot 2
- Charges du RPI 2022
- Droit de préemption – Parcelle ZH254
- Pêche – Tarifs 2023

Informations et questions diverses

- Conseil Municipal des Enfants
- Compte rendu du Conseil d'École
- Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
- Zone humide
- Divers

Convocations adressées le 7 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – BEAUSSIER – DALIGAULT – LOLLIER – VERON – Mmes CHACUN – LEROUX – POIRIER – SALINGRE

Absente excusée : Mmes BESNIER, PRINCE – MM. BLAIN

Secrétaire de séance : M. BEAUSSIER

Le Procès Verbal de la séance du 17 février 2023 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. BEAUSSIER Emmanuel est nommé secrétaire de séance.

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

Subvention Ça Coule de Source

Le Conseil d'Administration de l'association Ça Coule de Source, dont la Commune est membre, ayant présenté son budget prévisionnel 2023 de 310 155,70 € ; les subventions communales calculées sur la base des enfants ayant fréquenté l'association en 2022 s'établissent à la somme de 137 103,55 €.

Le montant de la subvention demandée à la Commune de La Brûlatte est de 18 840,15 € répartie pour 4 352,07 € pour l'animation jeunesse, 8 459,23 € pour l'animation des 6-10 ans et 6 028,85 € pour l'animation des 3-6 ans.

A cette subvention s'ajoute la mise à disposition pour l'association d'un agent communal de La Brûlatte soit un coût de 1 201,41 €. Au total, subvention et mise à disposition ; c'est une dépense de 20 041,56 € qui est demandée à la Commune de La Brûlatte pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité de ces membres cette participation de 18 840,15 € qui sera inscrite au Budget Primitif 2023 ; la subvention sera versée en 10 fois.

Subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les propositions de subventions inscrites dans le tableau ci-dessous, pour un total de 25 415,55 € ; elles seront inscrites au BP 2023 :

ASSOCIATIONS	Votes 2023
Amicale des parents d'élèves	400
CRAB	400
Coopérative scolaire	200
ADMR	837
TENNIS Club	150
Ça Coule de Source (hors mise à dispo.)	18 840,15
CAUE	100
Association pour le don de sang bénévole	70
SPA – Convention fourrière	278,40
Pass Sport'	69
Ritournelle (familles rurales)	701
FF Randonnées	40
Association « Maison Solidaire du Bourgneuf »	100
Secours populaire français	100
Secours catholique	100
Maison de l'Europe	60
Chalet des échanges de savoir (espace découvertes)	100
Épicerie « Coup de main » Laval Agglo	2 067
Épicerie « Coup de main » (0,30 € / hab)	203
FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités) Soutien aux populations victimes des séismes Turquie Syrie	300
Imprévu	300
TOTAL	0

Budget fonctionnement de la bibliothèque

Comme chaque année, la Bibliothèque municipale de La Brûlatte établit une demande de budget pour pouvoir mener à bien ses activités qui sont nombreuses.

Une lettre résumant le dynamisme de l'activité de la Bibliothèque est lu au conseil municipal.

Le budget global demandé est de 2 400 € qui se répartit de la façon suivante :

Acquisitions : 1 300 € Équipements et animations : 1 100 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette demande qui paraît justifiée au vu des services proposés par la bibliothèque.

Devis écran interactif pour l'école

Deux devis pour cet équipement de l'École maternelle étant parvenus en Mairie, le Conseil Municipal procède à leur étude et choisit l'entreprise Logicia qui est la mieux disante pour l'acquisition de ce matériel. La dépense à prévoir au budget 2023 s'élevant à la somme de 3 772,32 € TTC.

Travaux à la salle des fêtes

Après avoir enregistré un net ralentissement concernant les travaux de couverture de la salle des fêtes ; ces derniers s'accroissent et devraient être terminés pour la semaine 12 pour la toiture et la semaine 13 pour le bardage.

Déclaration sous-traitance Lot 6 : menuiseries intérieures, parquet

La société Heude Bâtiment d'Ernée ayant eu le marché a décidé de sous-traiter la partie réalisation d'un mur mobile à la société Eole de Vertou.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette sous-traitance à l'unanimité.

Déclaration sous-traitance Lot 4 : Couverture, bardage métallique, étanchéité

La SAS Paumard retenue pour le marché a décidé de sous-traiter une partie de son travail à la SARL Durand Anthony du Bourgneuf-la-Forêt.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal valide cette sous-traitance.

Avenant n°3 – Lot 2 : Terrassement, VRD, Gros œuvre

Une plus-value de l'ordre de 50 % ayant eu lieu concernant la livraison des aciers pour ce chantier de la salle des fêtes pour la société BTEM ; cette dernière présente, par le biais du maître d'œuvre, un avenant de 7 216,40 € HT.

Le Maire tient à préciser que des pénalités pour retard d'exécution sur le chantier et absences non motivées aux rendez-vous de chantier prévues dans l'acte d'engagement seront bien appliquées aux entreprises.

A l'heure actuelle, l'entreprise BTEM totalise 7 000 € HT de pénalité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'avenant n°3 concernant le lot n°2.

Charges du RPI 2022

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre du RPI avec La Gravelle les charges se répartissent entre les deux communes de la façon suivante :

- La commune de La Gravelle reversera à la commune de La Brûlatte au titre de l'année 2022 la somme de 31 101,80 €

- La commune de La Brûlatte versera à la commune de La Gravelle la somme de 19 490,76 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide cette répartition ; ces sommes seront inscrites au budget primitif 2023.

Droit de préemption – Parcelle ZH 254

Cette parcelle se trouvant dans le lotissement du Bosquet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Pêche – Tarifs 2023

Le Conseil Municipal décide de l'ouverture de la pêche à la truite le samedi 8 avril avec étendue au dimanche 9 et lundi 10 avril.

Le prix de la gaule pour ces 3 jours est fixé à 4 €.

Pour le reste de l'année, le prix de la gaule reste fixé à 2,50 € et la carte à 40 €.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Conseil Municipal des Enfants

La prochaine réunion est fixée au 1^{er} avril 2023. Un bilan est dressé concernant la réunion du 4 mars 2023.

La sortie des enfants à l'ESAT de Robida pour voir la fabrication des ruches a été très enrichissante.

Se pose le problème de savoir où doit-on positionner les ruches et quelles sont les démarches à faire en amont sachant que la commune devra s'inscrire au registre des apiculteurs.

M. Christian Raimbault doit se rapprocher des apiculteurs de la commune pour avoir plus de renseignements à ce sujet.

Autres projets :

- la visite de l'EHPAD de Port-Brillet avec une séquence de jeux intergénérationnels. La date du 24 avril est dorénavant déjà arrêtée pour mener à bien cette activité qui sera étudiée dans le détail de la réalisation le 1^{er} avril 2023 avec les enfants.

- rencontre avec l'association ENOSIA. Pour remercier les enfants du CME qui avaient offert la somme récoltée en octobre suite au marché local ; cette association a réalisé un cadre de remerciement avec photos qui est affiché en salle du Conseil Municipal.

Avec cet argent, les jeunes ukrainiens se sont vus offrir du matériel scolaire et des jeux de société. Pour conforter les liens l'association ENOSIA a été conviée à participer à la randonnée intergénérationnelle dans la zone humide le 13 mai 2023.

Compte rendu du Conseil d'École du 28 février 2023

Ce conseil d'école qui s'est tenu à l'école de La Gravelle a fait le point sur l'état de prévision des effectifs à la rentrée scolaire 2023. Cet état fait apparaître un total d'élèves de 85 avec 41 enfants scolarisés sur La Brûlatte et 44 sur La Gravelle.

A titre de rappel, le Maire évoque les portes ouvertes sur les deux écoles du RPI le samedi 25 mars de 9h à midi. Des flyers réalisés par les Mairies seront distribués aux parents qui viendront à ces portes ouvertes.

Les permanences prévues :

- 9h-10h : M. Véron, Mme Chacun, M. Deulofeu
- 10h-11h : Mme Leroux, M. Deulofeu
- 11h-12h : M. Deulofeu

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales

Cette commission devant être renouvelée tous les 3 ans et la dernière ayant été installée suite aux élections municipales de 2020 ; il y a lieu de procéder à son renouvellement.

En conséquence, il y a lieu de procéder à la désignation d'un conseiller municipal.

Mme Valérie Salingre propose sa candidature et le Conseil Municipal la retient.

Zone humide

Des travaux de terrassement pour mise en place de haies vont bientôt commencer.

Les classes de l'École maternelle dans le cadre de la classe transplantée fréquentant assez régulièrement la zone humide, il y a lieu d'attirer l'attention de l'école sur le fait que compte tenu de la proximité des lagunes, la présence de ragondins est certaine dans tout cet espace. Or, le ragondin peut être porteur de la leptospirose. Un courrier en ce sens sera transmis à l'école.

Divers

Remplacement de Mme Julien

Un jury de recrutement composé du Maire et des adjoints s'est tenu le jeudi 9 mars 2023. 5 candidats sur 7 pré-sélectionnés ont été auditionnés.

Une candidate, Mme Garnier de Loiron, a été retenue. Elle prendra ses fonctions à compter du 20 mars 2023 et suivra pendant 4 jours l'emploi du temps avec Mme Julien.

Courrier de Mme Véron, bibliothèque

Mme Véron, agent de la bibliothèque municipale, souhaite avoir un retour des conseillers municipaux sur les activités de la Bibliothèque et elle souhaiterait également voir davantage de conseillers fréquenter la bibliothèque.

Les conseillers ont émis le souhait que leurs adresses mail soit communiquées à la bibliothèque de façon à ce qu'eux mêmes soient informés des différentes activités menées par la bibliothèque. En effet, une conseillère a évoqué le concert d'Archimède pour lequel elle n'avait pas eu l'information directe.

C'est certainement un début pour renforcer les liens Conseil Municipal / Bibliothèque.

Uramado AR / Le réveil des Tanukis

En collaboration avec la Bibliothèque Départementale de la Mayenne, la bibliothèque propose une chasse aux trésors en réalité augmentée qui s'inspire de la culture japonaise. Avec Uramado AR et votre téléphone, vous pouvez participer à ce jeu qui vous révélera tout un monde onirique. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter la bibliothèque.

17 juin 2023

Dans le cadre du projet bien-être des adolescents, un atelier de yoga est proposé le 17 juin 2023 de 10h à 12h à la salle du Conseil municipal. Or, c'est aussi un jour d'occupation de la salle par le Conseil Municipal des Enfants. Le Maire précise que la salle pourra être occupée par la séance yoga ; le CME ayant la possibilité de faire son activité dans l'ALSH.

Salle des fêtes – choix des teintes

Concernant le choix sur la teinte des huisseries intérieures, le Conseil Municipal a du mal à choisir sans avoir une vue d'ensemble. En conséquence, il demande au maître d'œuvre à ce que l'on puisse avoir un visuel en 3 D avec huisseries, carrelage et peinture afin de pouvoir efficacement se prononcer.

Prochaine date

14 avril 2023 – Conseil Municipal à 20h en Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		Mme CHACUN		Mme LEROUX	
M. RENIER		Mme SALINGRE		Mme PRINCE	Excusée
M. RAIMBAULT		Mme BESNIER	Excusée	M. BEAUSSIER	Secrétaire
M. BLAIN	Excusé	M. LOLLIER		Mme POIRIER	
M. DALIGAULT		M. VERON			

